

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-neuf, le deux du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°32

Date de Publication
- 5 AVR. 2019
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
- 5 AVR. 2019
Date de la convocation
26 mars 2019

Présents :

Mmes BERTRAND, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, MATEO, SAINT CLAIR.

MM. CAUNAC, CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MALAKIAN, MORTELETTE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme BREZZO à M. SIEPPEN
Mme DESBIEF à M. DENONFOUX
Mme LABI à M. MALAKIAN
Mme MAZEROLLE à M. CHAIX
Mme SIMONIAN à M. LION
Mme SOULAYROL à Mme MATEO
M. GENEST à M. RIVIERE

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes (anciennement calanque de Port Miou). Approbation du compte de gestion. Exercice 2018.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues qu'après avoir vérifié la concordance entre le compte de gestion 2018 présenté par Monsieur le Trésorier de la Ciotat et le compte administratif présenté par Madame le Maire de Cassis, il est proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 présentant les résultats suivants :

Section d'exploitation

Dépenses	1 835 849.76 €
Recettes	1 920 374.39 €
Solde d'exécution 2018	84 524.63 €
Excédent reporté 2017	39 050.50 €
Excédent de clôture 2018	123 575.13 €

Section d'investissement

Dépenses	61 700.92 €
Recettes	28 519.46 €
Solde d'exécution 2018	-33 181.46 €
Excédent reporté 2017	10 845.52 €
Résultat de clôture 2018	-22 335.94 €

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2018 du budget annexe des Affaires Portuaires et Maritimes élaboré par Monsieur le Trésorier de la Ciotat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 2 avril 2019.

Le Maire,
Danielle MILON

